

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 190 Rect.

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 4

Dans l'alinéa 48 de cet article, avant les mots :

« l'avantage »,

insérer le mot :

« de »

et substituer aux mots :

« les avantages »

les mots :

« des avantages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.